

ses institutions. Parmi elles, l'Eglise est au premier rang ; ou, pour mieux dire, entre toutes les œuvres de Jésus-Christ, en peut-on marquer une seule que l'Eglise n'enferme et ne contienne éminemment en elle-même ? Or, c'est par le ministère de l'Eglise, œuvre admirable de sa sagesse, qu'il a voulu perpétuer le mandat dont son Père l'avait investi. Tandis que, d'une part, il lui confiait tous les moyens de salut ; de l'autre, il faisait aux hommes une obligation rigoureuse de lui obéir comme à lui-même, et de la suivre religieusement comme la règle de leur vie : *Qui vous écoute m'écoute ; qui vous méprise me méprise*. (1). C'est donc à l'Eglise qu'il faut demander la loi de Jésus-Christ ; et, conséquemment, si le Christ est la voie de l'homme, pareillement l'Eglise : lui, par lui-même et par droit de nature ; elle, à titre de mandat et par communication de puissance. D'où il suit, que ceux qui tendent au salut en dehors de l'Eglise, se trompent de route et se consomment en vains efforts.

A cet égard, la condition des sociétés humaines ne diffère pas sensiblement de celle des individus. Elles aussi courent à des catastrophes, si elles sortent de la *voie*. Celui qui est tout ensemble, créateur et rédempteur de la nature humaine, le fils de Dieu, roi et maître de l'univers, a une autorité souveraine sur les sociétés, non moins que sur les individus. *Il lui a donné la puissance et l'honneur et le commandement ; et tous les peuples et toutes les tribus et toutes les langues le serviront...* (2). *J'ai été établi roi par lui. Je te donnerai toutes les nations en héritage, et un empire qui s'étendra jusqu'aux confins de la terre* (3). La loi du Christ doit donc régir de telle sorte les hommes groupés en société, qu'elle règle et dirige non seulement la vie privée, mais encore la vie publique. Et, comme c'est Dieu qui a déterminé et établi cet ordre de choses, et qu'on n'y saurait déroger impunément, c'est fort mal servir l'intérêt public, que de ne point donner aux institutions chrétiennes la place qui leur est due. Otez Jésus, et la raison humaine se confond, privée de son meilleur secours et de sa plus précieuse lumière ; et l'on voit s'obscurcir aisément la notion du véritable principe qui a donné naissance, par l'œuvre de Dieu, à l'organisation civile, et qui consiste surtout en ceci, que les hommes, moyennant les liens sociaux,

(1) Luc, x. 16. — (2) Daniel, vii, 14. — (3) Ps. 11.

parvien
dance o
de la m
route, e
de sûr :



vaux pa
des Prés
par la se
par la P
par le R
les plus

Ces v
seront h
tique, au

I. La
divers Co
ticulière
du 22 se

Avant
au Saint
tiques et

II. Er
tion dem
aux vertu
et de pra
Notre-Se